Date de mise en ligne : le 28 novembre 2025

D2025-170

VILLE DU PECQ

DECISION

7.5 SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention auprès de la CASGBS au titre du Fonds de concours « soutien aux expérimentations » ou « budget participatif » au titre de l'année 2025.

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que le projet d'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques pour les besoins des services de la ville répond aux critères du fonds de de concours « soutien aux expérimentations communales 2025 » de la CASGBS au titre des mobilités propres,

DECIDE

D'approuver le projet d'acquisition de deux véhicules utilitaires électriques pour les besoins des services de la ville pour un coût d'opération estimé à 78 639.76 € HT.

De solliciter la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du dispositif de « Soutien aux expérimentations – Budget participatif 2025 », au taux maximum soit 50%.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 28/11/2025

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20251128-D2025-170-AR
Date de télétransmission : 28/11/2025
Date de réception préfecture : 28/11/2025

SUIVEZ-NOUS SUR :